

L'accueil des migrants, comment ça marche ?

Article rédigé par *Audrey D'Aguanno*, le 27 octobre 2016

[Source : Boulevard Voltaire]

Ce n'est pas de "crise" qu'il faut parler, mais de "fraude".

Que ce que l'on qualifie trompeusement de « crise migratoire » soit financé par l'argent public des contribuables de l'Union européenne, cela n'est plus un secret pour personne.

Ce que l'on sait moins, c'est comment le système de l'accueil des clandestins fonctionne concrètement, et donc qui s'en enrichit et comment. Car ce déplacement de populations aux proportions gigantesques est rendu possible autant par le désarmement moral des peuples autochtones que par le colossal détournement de fonds publics – légal ou non – qu'il engendre.

Le cas de l'Italie, principale porte d'entrée des clandestins avec la Grèce, est particulièrement intéressant à cet égard.

S'y est mis en place un système très lucratif dont les premiers bénéficiaires sont les coopératives sociales, un type de sociétés mutualistes (prétendument) sans but lucratif, qui dispensent des services socio-sanitaires ou éducatifs et bénéficient, à ce titre, d'un consistant allègement fiscal. Jusque-là, rien d'étrange, si ce n'est qu'elles ne sont en aucun cas obligées de publier leurs comptes, et que les contrôles auxquels elles devraient être soumises ont été annulés par décret ministériel en 2015 (en plein scandale Mafia capitale). Un univers important qui génère 151 milliards d'euros par an.

Dans ces circonstances, s'en mettre plein les poches est un jeu d'enfant.

Pour le sujet qui nous intéresse, elles reçoivent des préfectures 35 euros par jour et par demandeur d'asile pour l'hébergement, les repas et l'argent de poche de ces derniers. Un séjour tous frais payés – par vous et moi – qui peut durer jusqu'à trois ans.

La magouille – légale, rappelons-le –, c'est donc de loger et nourrir chaque migrant à moins de 35 euros par jour, le bénéfice créé finissant directement dans la poche des membres de l'association. Dix clandestins dans une chambre d'hôtel à 70 euros, ou quelque structure publique encore moins chère, le tour est joué. Une petite astuce qui peut rapporter jusqu'à 5.000 euros quotidiennement !

Un nombre considérable de coopératives, sous couvert de bons sentiments humanitaires, ont ainsi triplé, quintuplé, multiplié par 50, par 100, par 126 leur chiffre d'affaires depuis le début de ladite crise.

Et face à l'ampleur des vagues migratoires, les autorités, complètement submergées, ferment souvent les yeux sur les incuries et autres abus avérés des coopératives : l'état d'urgence est devenu la justification de toutes sortes de négligences. Confier la gestion des clandestins à telle coopérative notoirement véreuse ? Les placer dans un établissement qui ne satisfait pas les conditions d'hygiène ? Pas le choix, c'est la pagaille, ici, on ne sait plus où les mettre ni comment les gérer : voilà le tableau, en langage simple.

Dès lors, ce n'est pas de « crise » qu'il faut parler, mais de « fraude » : la grande fraude migratoire, dont le caractère artificiel est mis en évidence par le profil même des migrants, dont moins de 5 % d'entre eux

peuvent revendiquer le statut de réfugié. Le reste étant principalement composé d'Africains subsahariens, non des plus démunis (le trajet coûte cher), attirés par l'assistanat et le consumérisme de notre modèle économique ; expulsables, mais qui, en absence d'accords avec les pays de provenance, ne seront jamais rapatriés.